

Partie II

Vue d'ensemble et répercussions sur l'Alliance

La réaction de l'industrie dans son ensemble face au marché unique ne constitue qu'une partie de cette étude, du fait que le secteur de la défense en tant que tel est largement exclu du mandat de la Commission, même si, comme on l'a vu, il subira inévitablement les contrecoups du programme de 1992. Pour placer les choses dans leur perspective, il faut tenir compte des 40 ans d'histoire de l'approvisionnement en matériel de défense de l'OTAN, en Europe comme au sein de l'Alliance tout entière, de l'échec de la standardisation des armes au sein de l'OTAN et de l'escalade ruineuse des coûts d'approvisionnement. Même si l'un des objectifs de l'Alliance était la mise en commun des ressources pour contrer la menace que constituait pour ses membres la force conventionnelle nettement supérieure de l'Union soviétique et de ses alliés du bloc de l'Est, cet objectif a tôt fait d'être remplacé par la garantie américaine d'une Europe pouvant compter sur la supériorité nucléaire écrasante des États-Unis. Même lorsque l'URSS a réalisé la parité nucléaire, annulant du même coup la garantie américaine, les Alliés ont continué de s'approvisionner comme bon leur semblait. En tant que superpuissance, les États-Unis, dont les intérêts stratégiques vont bien au-delà de l'Europe occidentale, n'étaient pas prêts à accepter l'interdépendance avec ses principaux alliés européens. Ceux-ci, quant à eux, continuaient de s'approvisionner autant que possible en matériel de défense auprès des fournisseurs nationaux, sauf quand, pour des raisons financières ou à cause de l'absence de la technologie désirée, ils devaient se tourner vers l'Amérique du Nord.

Pratique d'approvisionnement en Europe

Il n'est pas facile d'obtenir des pays d'Europe des renseignements détaillés sur leurs politiques et pratiques en matière d'approvisionnement. Les décisions se prennent généralement dans les officines administratives au cas par cas, loin des observateurs, et les politiques sont rarement officiellement consacrées dans des articles de loi. Aussi, à cause de l'accès limité à l'information, on peut difficilement avoir des détails sur les pratiques communes des États européens en matière d'approvisionnement.

En comparaison avec l'Amérique du Nord, la politique européenne manque énormément de transparence dans ce domaine. Lorsqu'il y a appels d'offre, il est courant de ne pas annoncer les détails de l'adjudication ni le montant de la soumission retenue, ni les détails sur les soumissionnaires écartés. En Grande-Bretagne, en France et en RFA, les soumissions ne sont généralement pas divulguées et les soumissionnaires non retenus n'ont accès qu'à des informations